



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale 30 novembre 2015 Français

Original: anglais

Première session ordinaire de 2016

25-29 janvier 2016, New York Point 4 de l'ordre du jour provisoire FNUAP-Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Uruguay

Montant indicatif de l'assistance

proposée :

5,25 millions de dollars, dont 2,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 2,75 millions

à financer au moyen de formules de

cofinancement ou d'autres types de ressources,

y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2016-2020)

Cycle: Troisième

Catégorie selon la décision

2013/31:

Quadrant rose

Montant indicatif de l'assistance proposée :

En millions de dollars des États-Unis

	Domaines de réalisation du plan stratégique	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé de la sexualité et de la procréation	1,20	1,50	2,70
Réalisation 4	Dynamique démographique	0,93	1,25	2,18
Coordination et appui au programme et assistance		0,37	-	0,37
Total		2,50	2,75	5,25





I. Analyse de la situation

- 1. L'Uruguay est un des plus petits pays d'Amérique du Sud, peuplé de 3,47 millions d'habitants, qui, suivant l'Indice de développement humain du PNUD de 2014, a un indice de développement humain élevé (se classant au 50 e rang sur 187 pays). Les **bonnes performances** enregistrées par l'**économie** nationale au cours des 12 dernières années ainsi qu'un taux de croissance moyen de 5 % ont permis de le classer depuis peu dans la catégorie des pays à revenu élevé (Banque mondiale).
- 2. La stabilité politique et économique qui a été enregistrée au cours de la dernière décennie a créé un environnement porteur et dégagé la marge de manœuvre budgétaire indispensable à la réalisation de politiques sociales d'intégration dynamiques fondées sur une démarche soucieuse du respect des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, des facteurs générationnels et des différences culturelles, qui ont été les éléments moteurs à l'origine du recul constant de la pauvreté et de la réduction progressive des inégalités. Entre 2004 et 2014, le taux de pauvreté a chuté de manière spectaculaire, passant de 39,9 % à 9,7 %, près d'1 million d'Uruguayens ayant pu s'arracher à la pauvreté. De la même manière, les inégalités ont diminué (le coefficient de Gini est passé de 0,46 en 2006 à 0,38 en 2013).
- Dans le cadre de ces réformes sociales et au cours de la dernière décennie, le programme établi par le gouvernement a défini des priorités essentielles, à savoir l'accès aux soins de santé, notamment la santé en matière de sexualité et de procréation, l'éducation, l'égalité des sexes et les relations entre ethnies. Parmi les progrès législatifs accomplis, il convient de noter : a) la création d'un système national de santé intégré, visant à garantir l'accès à une gamme complète de soins de santé, sur la base des principes d'universalité, d'accessibilité et de viabilité; b) la loi relative aux droits en matière de sexualité et de procréation (2008), qui les reconnaît en tant que droits de l'homme inhérents; c) la loi sur l'interruption volontaire de grossesse; d) la loi relative à l'éducation, qui prévoit une éducation sexuelle approfondie dès la petite enfance et dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que la formation des enseignants des secteurs techniques et professionnels en la matière; enfin, e) les réformes législatives dans le domaine de la diversité sexuelle. Ces réformes ont contribué à promouvoir les services de santé en matière de sexualité et de procréation et les droits y afférents en Uruguay, permettant à ce pays d'assumer un rôle de chef de file dans la région pour ce qui est de l'exécution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).
- 4. S'il est vrai que des réformes audacieuses s'efforcent d'offrir l'égalité des chances et des droits à tous les Uruguayens, la persistance des disparités sociales et économiques continue de faire obstacle à la réalisation et à l'exercice pleins et entiers des droits de tous les groupes de population. Les enfants, les jeunes femmes et les filles ainsi que les personnes d'ascendance africaine sont les plus touchés. Le taux de pauvreté, notamment chez les jeunes (moins de 18 ans) atteint 18,4 %, soit près du double de la moyenne nationale et est neuf fois supérieur à celui observé chez les personnes âgées de 65 ans ou plus. En dépit de la baisse des taux de fécondité, les taux de fécondité chez les adolescentes demeurent inchangés à 60 pour 1 000 naissances vivantes, avec une incidence accrue chez les personnes d'ascendance africaine ainsi que chez les femmes à faible revenu et les femmes les moins éduquées. Le taux de grossesse d'adolescentes est trois fois supérieur chez

les filles pauvres à celui observé chez d'autres catégories de femmes. Un sur trois seulement de jeunes uruguayens achèvent l'enseignement scolaire obligatoire, avec une proportion nettement plus faible chez les jeunes dans les quintiles les plus bas.

- 5. leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Il ressort de travaux de recherche récemment publiés que 65 % des grossesses d'adolescentes sont non désirées, tandis que 54 % seulement des femmes déclarent disposer de suffisamment d'autonomie pour négocier l'emploi de moyens contraceptifs avec leurs partenaires. On observe une lente tendance à la hausse de l'épidémie de VIH, 40 % des nouvelles infections survenant dans le groupe d'âge des 15-34 ans. Le caractère de maladie honteuse attribué à cette maladie ainsi que la discrimination dont sont victimes les personnes séropositives sont des questions importantes pour les jeunes vivant avec le VIH. En dépit des réformes législatives qui ont été adoptées dans le domaine de la diversité sexuelle, la discrimination visant les lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels et intersexués perdure, entravant l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment en matière de santé et d'éducation.
- 6. La violence à l'égard des femmes reste très préoccupante en Uruguay. La première étude nationale sur la violence sexiste révèle des données alarmantes, si l'on considère que 7 femmes sur 10 en Uruguay ont été victimes de violences à un moment quelconque de leur vie. L'Uruguay occupe la deuxième place dans la région en termes du nombre de femmes tuées par leurs partenaires ou leurs anciens partenaires.
- 7. L'Uruguay a atteint un stade avancé de la transition démographique; les indices synthétiques de fécondité sont tombés en dessous des niveaux de remplacement (passant de 2,5 enfants par femme en 1996 à 1,9 enfant par femme en 2015). L'Uruguay est un pays vieillissant, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus ayant atteint un taux de 18,6 % et celle des personnes âgées de 15 à 29 ans atteignant 22,6 %; enfin, les moins de 15 ans ne représentent que 21 % de la population. Ces tendances démographiques sont sources de sérieuses difficultés sur le plan des politiques publiques.
- 8. Les investissements consentis en faveur des jeunes se révèlent indispensables, tant du point de vue de l'exercice effectif de leurs droits que de la perspective intergénérationnelle, vu que le développement continu est fonction de la capacité de la population en âge de travailler, dont la part ne cesse de se réduire, à prendre en charge un nombre croissant de personnes dépendantes et inactives. De même, la forte émigration qu'a connu ce pays depuis les années 1960 a également eu des effets préjudiciables sur l'évolution de la démographie, s'accompagnant d'un déplacement considérable de la population plus jeune vers l'étranger.
- 9. C'est dans ce contexte qu'a été créé un système national de protection sociale, qui s'efforce de mettre en place des mécanismes visant à garantir les soins des personnes à charge (enfants âgés de 3 ans ou moins, personnes handicapées et personnes âgées) et à favoriser la pleine réalisation de leurs droits ainsi que les droits des aidants familiaux (en majorité des femmes), en leur offrant la possibilité de s'intégrer dans le processus économique et de développer leurs projets de vie.

15-20939 3/11

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

- 10. L'évaluation finale du deuxième programme de pays pour l'Uruguay atteste de la réalisation des résultats suivants : a) parfait accord avec le plan stratégique du FNUAP, les priorités nationales et le programme établi par le gouvernement, afin de répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables; b) collecte, analyse et mise en évidence innovantes de données d'information en temps opportun à l'appui de l'élaboration et de l'adoption de politiques publiques axées sur les jeunes, les personnes âgées, l'égalité des sexes, les soins, le VIH/sida, ainsi que la diversité sexuelle; c) facilitation d'activités ayant trait à l'instauration et à la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, conférant une légitimité aux modèles de participation des différentes parties prenantes dans les domaines d'activité relevant du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et : d) mise en œuvre effective du programme et mesure de son exécution par le biais d'une approche stratégique bien planifiée des rapports de cause à effet venant valider la chaîne de résultats obtenus.
- 11. Les partenariats stratégiques négociés avant la première Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue en Uruguay en 2013, ont suscité un engagement politique envers le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, favorisant une maîtrise accrue et une durabilité renforcée des programmes. La création d'une commission sectorielle par le gouvernement, chargée de l'examen des questions de population, a conduit au renforcement des capacités nationales et à leur prise en compte dans les politiques publiques. C'est grâce principalement à une coopération étroite avec le gouvernement uruguayen que le FNUAP sera en mesure d'établir des synergies et de procéder au transfert de connaissances vers les pays avoisinants, en tirant parti de l'expérience acquise et de l'avancement des politiques publiques.
- 12. Mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience, l'évaluation a également préconisé que le FNUAP : a) maintienne une structure opérationnelle qui fasse fond sur et garantisse la viabilité des résultats obtenus en préservant la valeur ajoutée dont le Fonds peut se prévaloir en tant que partenaire stratégique essentiel du développement national; b) mène des activités de sensibilisation adaptées et soutienne le renforcement des capacités afin de consolider les partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile dans le souci d'assurer une veille sociale de l'exécution des politiques publiques et d'exiger la réalisation des engagements pris dans le domaine des droits de l'homme, notamment les droits en matière de sexualité et de procréation; c) élabore des outils et planifie des mécanismes afin de garantir une budgétisation axée sur les résultats plus systémique et; d) définisse un mécanisme commun de suivi aboutissant à une appropriation du programme par le pays et à une validation des résultats.

III. Programme proposé

13. Le programme proposé s'aligne : a) sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2012-2016), les deux réalisations allant dans le sens des domaines prioritaires suivants, à savoir un développement social équitable pour tous ainsi qu'un développement démocratique qui soit fondé sur le droit; b) sur le budget quinquennal national pour la même période, en particulier dans les

domaines des systèmes de protection sociale, de la santé, de l'éducation, de la sécurité et des infrastructures. Le programme a été élaboré en étroite consultation avec le gouvernement uruguayen, la société civile et les organismes des Nations Unies.

- 14. Le programme fait fond sur les résultats tangibles obtenus par l'Uruguay au cours des dix dernières années ainsi que sur le rôle qu'il joue en sa qualité d'acteur régional clef pour ce qui est de la promotion des politiques sociales menées par les États. Le FNUAP fera jouer les partenariats stratégiques et mobilisera les ressources afin d'appuyer les activités d'instauration et de mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et triangulaire et d'accroître les allocations budgétaires destinées à la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national et sous-régional. En tant que partie intégrante de sa mission, le FNUAP facilitera (en association avec d'autres pays du Cône austral, en particulier l'Argentine) le transfert de savoir-faire, d'informations et de données factuelles sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative afin d'appuyer les politiques publiques qui ont fait leurs preuves dans la région.
- 15. À l'œuvre dans un pays classé depuis peu dans la catégorie des pays à revenu élevé et aligné sur le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, le Programme rend compte de l'évolution en amont de son action vers un renforcement des activités de sensibilisation, de dialogue ou de conseil sur les mesures à prendre, celles-là mêmes qui visent à appuyer les efforts faits par le gouvernement pour réduire les disparités sociales et régionales et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces afin de promouvoir le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. S'ajoutera à cela une stratégie de gestion des connaissances qui visera à rassembler les données probantes nécessaires à la prise de décisions et au renforcement des capacités. Le programme appliquera des approches soucieuses de l'égalité des sexes, des facteurs intergénérationnels, des différences culturelles, des sensibilités ethniques et des droits de l'homme dans tous les domaines d'intervention.
- 16. Le programme rattachera l'analyse des principales tendances de la population au cadre plus général du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui traite plus précisément de l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation, de la promotion des droits de l'homme pour tous, ainsi que des questions de population, dont le vieillissement, la migration, les inégalités géographiques et les systèmes de protection sociale.
- 17. Le programme privilégiera l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'intégration de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation, en particulier à l'intention des jeunes, en veillant à ce que les services soient soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes en matière de droits de l'homme.

A. Réalisation 1. : Santé de la sexualité et de la procréation

18. Produit 1 : Les politiques et les mécanismes de mise en œuvre sont renforcés afin d'assurer l'accès universel et équitable aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment pour les groupes marginalisés. Pour cela, le FNUAP devra prévoir : a) des activités de sensibilisation afin de promouvoir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits y afférents,

15-20939 5/11

notamment leurs liens avec le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles; b) la prestation d'une assistance technique en prenant appui sur les politiques sociales de proximité menées à l'heure actuelle par les États au profit des groupes les plus exclus et les plus marginalisés, et sans perdre de vue les plans de gestion des risques liés aux catastrophes et la préparation aux situations d'urgence et organisation des secours; c) la mise en place de programmes participatifs afin d'aider les adolescents et les jeunes à prendre part à l'élaboration et au suivi de politiques et de programmes traitant des droits de l'homme, du respect de la diversité et de l'égalité des sexes, notamment de la violence sexiste; d) l'établissement d'une concertation sur l'action à mener à l'usage de services de santé en matière de sexualité et de procréation en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins des jeunes et qu'ils soient sans exclusive; e) la promotion et le développement de l'Internet et des technologies mobiles pour aller au-devant des adolescents et des jeunes afin d'encourager les changements de comportement ainsi que la communication; f) des activités de sensibilisation ainsi que la prestation d'une assistance technique portant sur l'intégration des volets suivants, à savoir la santé en matière de sexualité et de procréation, les adolescents et les jeunes, la prévention de la violence sexiste et la prise en charge des victimes de cette violence dans un dispositif de préparation nationale aux catastrophes humanitaires; et g) la cartographie et la systématisation des pratiques prometteuses et leur diffusion par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

19. Produit 2 : Accroissement des moyens dont disposent les pays pour mettre à disposition des programmes complets d'éducation sexuelle en milieu éducatif formel et non formel et contrôler leur qualité, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes qui sont exclus et vulnérables. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : a) appuyer le développement et la mise en place de systèmes permettant de superviser et d'évaluer le contenu et la qualité des programmes d'éducation; b) renforcer les liens entre les programmes d'éducation sexuelle et les services de santé en matière de sexualité et de procréation; c) mener des activités de sensibilisation en faveur de l'intégration des questions se rapportant à la diversité sexuelle et à la prévention de la violence sexiste dans les programmes d'éducation sexuelle; d) fournir des conseils sur les mesures à prendre au titre de l'expansion des programmes complets d'éducation sexuelle à l'ensemble du territoire national; et e) collecter des données pour l'identification, la systématisation et la diffusion des bonnes pratiques et des pratiques prometteuses, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

B. Réalisation 4 : Dynamique démographique

- 20. L'objectif du programme est le suivant : passer de la production de données à l'établissement de données probantes venant valider la conception et l'exécution de directives et de programmes pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques.
- 21. Produit 1: Mise à disposition accrue d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé de la sexualité et de la procréation, notamment la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes, à des fins d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. Ce résultat sera obtenu par le biais de la prestation d'une assistance technique, de conseils sur les mesures à prendre et d'activités de sensibilisation dans le but de : a) générer, analyser et diffuser des données factuelles sur les inégalités

sociodémographiques et régionales existantes; b) utiliser les données et les informations recueillies pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent plus particulièrement sur les jeunes et sur la dimension intergénérationnelle; c) apporter des conseils techniques afin de renforcer la mise en œuvre du système d'information intégré sur les statistiques d'état civil; d) optimiser et recourir davantage aux nouvelles sources d'information afin de tirer parti des possibilités nouvelles qu'offre la révolution des données à l'appui des notions d'évolution de la population et de développement durable; e) établir un bilan de la coopération Sud-Sud et triangulaire sur l'utilisation des données statistiques à des fins de prise de décisions; et f) partager avec d'autres pays l'expérience de la commission sectorielle chargée de l'examen des questions de population, en tant que forme spécifique de la coopération Sud-Sud et outil efficace de l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques publiques.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

- 22. Le FNUAP et l'Agence uruguayenne de coopération internationale géreront et coordonneront l'ensemble du programme de pays, en se servant d'un cadre axé sur les résultats. La modalité d'exécution retenue est l'exécution nationale, qui s'effectuera au moyen de partenaires soigneusement sélectionnés en fonction de leur aptitude à exécuter des programmes de qualité aux niveaux national et local.
- 23. Le FNUAP, le gouvernement et les organisations partenaires sont engagés à produire les résultats attendus du programme par le biais d'examens, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du programme, de manière participative, conjointe et régulière. L'application des procédures opérationnelles permanentes relatives à la mise en œuvre conjointe facilitera les synergies entre les organismes des Nations Unies, y compris, lorsque cela sera possible, en appuyant l'exécution de programmes communs. Des institutions et des experts nationaux et régionaux fourniront une assistance technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.
- 24. Le bureau de pays élaborera une stratégie de mobilisation financière qui permettra de mobiliser des fonds auprès des donateurs nationaux et internationaux et du secteur privé. Cette stratégie tiendra compte spécifiquement du statut de pays à revenu élevé dont peut se prévaloir l'Uruguay, du modèle de fonctionnement du FNUAP et du système de gouvernance qui régit les modalités de partenariat, y compris celles faisant intervenir le gouvernement, les organisations de la société civile et les établissements universitaires, faisant fond sur les efforts conjoints de mobilisation des ressources en cours, en particulier entre l'Argentine et l'Uruguay, en raison des liens financiers et culturels qui les unissent. Dans cet esprit, le FNUAP entreprendra des activités de programmation sous-régionale et multinationale afin d'appliquer à plus grande échelle les pratiques optimales.
- 25. Le bureau de pays comprend du personnel exerçant des fonctions liées à la gestion et à l'efficacité des activités de développement, dont les dépenses sont financées par le budget institutionnel du FNUAP. Celui-ci affectera des ressources de programme aux agents qui fournissent des données d'expérience technique, opérationnelle et programmatique pour réaliser le programme. Comme le bureau de pays axera son action sur l'engagement en amont, une redéfinition d'un certain nombre de postes pourrait s'avérer nécessaire afin de promouvoir le programme

15-20939 7/11

d'action du FNUAP par le biais de partenariats, de négociations, de communication et d'autres compétences associées aux activités de sensibilisation et de conseils sur les mesures à prendre.

26. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, modifier ses activités, en particulier les mesures visant à sauver des vies, pour mieux remédier aux situations humanitaires. Le programme mettra à profit l'appui technique, opérationnel et programmatique dont disposent le bureau régional du FNUAP, les unités du siège et d'autres sources.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DE RESSOURCES POUR L'URUGUAY (2016–2020)

Priorité nationale : développement social équitable et sans exclusive.

Réalisation énoncée dans le PNUAD: les politiques visant à renforcer les capacités des personnes, en particulier celles en faveur du jeune enfant, des adolescents et des jeunes, de la santé (notamment la santé en matière de sexualité et de procréation), des maladies chroniques non transmissibles, de la nutrition, de l'éducation, du travail et de l'emploi, ainsi que les institutions chargées de leur mise en œuvre, ont été renforcées.

Indicateurs: part de l'éducation dans le produit intérieur brut (pourcentage). Niveau de référence : 4,7 %; Niveau cible : 6%. Pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans qui bénéficient d'une éducation. Niveau de référence : 38,5%; Niveau cible : à définir. Taux de fécondité des adolescentes : Niveau de référence : 59 naissances pour 1 000 pour les femmes âgées de 15 à 19 ans; Niveau cible : à définir. Pourcentage de la population de 4 à 17 ans qui ne bénéficie pas d'une éducation. Niveau de référence : 6;6 %; Niveau cible : 5 %.

Réalisations du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
Réalisation 1 : santé de la sexualité et de la procréation Les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés Indicateurs : Pourcentage d'adolescentes qui bénéficient de consultations auprès de services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation Niveau de référence : 40%; Niveau cible : 60% Transmission mère-enfant de la	Produit 1 : les politiques et les mécanismes de mise en œuvre sont renforcés afin d'assurer l'accès universel et équitable aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment pour les groupes marginalisés	 Indicateurs: Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses chez les adolescentes, élaborée avec le concours du FNUAP Niveau de référence: 0; Niveau cible: 1 Nombre de stratégies ou de directives qui ont été mises à jour avec le concours du FNUAP, à des fins de focalisation renforcée sur les adolescents et les jeunes Niveau de référence: 0; Niveau cible: 1 Nombre de départements régionaux qui incluent un implant contraceptif sous-cutané dans la gamme de moyens contraceptifs offerts par le système de santé publique Niveau de référence: 8; Niveau cible: 19 	Ministère de la santé publique; Administration des services de santé de l'État; Ministère du développement social; Ministère de l'éducation et de la culture; Programme d'éducation sexuelle de l'Administration nationale de l'enseignement public; autorités locales; organisations de la société civile	2,0 millions de dollars (dont 0,8 million à prélever sur le budget ordinaire et 1,2 million à prélever sur les autres ressources)
syphilis et du VIH Niveau de référence (VIH): 5 %; Niveau cible: 2% Niveau de référence (syphilis): 2,1 cas pour 1 000 naissances; Niveau cible: 0,5 cas pour	Produit 2: Accroissement des moyens dont disposent les pays pour mettre à disposition des programmes complets d'éducation sexuelle en milieu éducatif formel et non formel et contrôler leur	 Indicateurs : Nombre de programmes formels et non formels qui intègrent une éducation approfondie en matière de sexualité, notamment les questions se rapportant à la diversité sexuelle et à la prévention de la 	Programme d'éducation sexuelle de l'Administration nationale de	0,70 million de dollars (0,40 million à prélever sur le budget

1 000 naissances	qualité, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes qui sont exclus et vulnérables	violence sexiste Niveau de référence (formel): 1; Niveau cible: 1 Niveau de référence (non formel): 1; Niveau cible: 3 • Existence d'une évaluation menée sous responsabilité nationale sur le programme d'éducation sexuelle approfondie, qui se concentre sur la qualité et la pertinence du programme pour les adolescents et les jeunes les plus marginalisés Niveau de référence: Non; Niveau cible: Oui	l'enseignement public; Ministère du développement social; Ministère de l'éducation et de la culture	ordinaire et 0,30 million à prélever sur les autres ressources)
		Nombre de programmes appuyés par le FNUAP qui veillent à ce que les hommes et les garçons soient étroitement associés à l'analyse des questions relatives à l'égalité des sexes et à la santé en matière de sexualité et de procréation ainsi que les droits de la procréation Niveau de référence : 3; Niveau cible : 5		

Priorité nationale : Développement démocratique fondé sur les droits de l'homme

Réalisation énoncée dans le PNUAD: Renforcement de la capacité de l'État, aux niveaux national et subnational, à extraire des informations à des fins de planification stratégique ainsi que pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, en veillant à la transparence des administrations publiques et en encourageant la participation des citoyens.

Indicateurs: Existence d'un document de planification stratégique pour la période 2030-2050, contenant les volets bilan et objectifs des questions se rapportant à la population, à l'éducation, à la santé, à l'égalité des sexes, à la culture, à la production, à la géopolitique, à l'environnement, au territoire et aux technologies. Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1. Part de toutes les procédures qui peuvent être réalisées grâce aux outils d'administration électronique. Niveau de référence : 1,2 %; Niveau cible : 90%. Existence d'une commission interinstitutionnelle chargée du suivi des objectifs de développement durable. Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
Réalisation 4 : Dynamique démographique Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes Indicateurs: • Nombre de nouveaux plans de développement qui prennent en considération les tendances et projections démographiques dans la définition des objectifs de développement Niveau de référence : 0; Niveau cible : 2 • Mise en place d'un système de données qui prévoit la préparation et planification des interventions en cas d'urgence Niveau de référence : Non; Niveau cible : Oui • Nombre d'évaluations portant sur des interventions stratégiques centrées sur la santé en matière de sexualité et de procréation et s'adressant aux adolescents et aux jeunes Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1	Produit 1: Mise à disposition accrue d'analyses factuelles sur la dynamique démographique et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes, à des fins d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques	 Indicateurs: Nombre de rapports publiés par la commission intersectorielle de la population, avec le soutien du FNUAP, qui fournissent des preuves factuelles autour desquelles s'articulent la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques Niveau de référence: 12; Niveau cible: 20 Existence d'un plan qui fixe le calendrier d'enquêtes thématiques périodiques sur la violence sexiste et la violence fondée sur les différences de génération, le budgettemps des jeunes et les services de prise en charge des jeunes. Niveau de référence: Non; Niveau cible: Oui Adoption de procédures de suivi et d'évaluation scientifiquement éprouvées lors du lancement de nouvelles interventions programmatiques relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation s'adressant aux adolescents et aux jeunes et nombre de procédures. Niveau de référence: 0; Niveau cible: 2 Nombre de données communiquées par l'Uruguay sur les politiques relatives à la population (par le biais des activités de coopération Sud-Sud) Niveau de référence: 1; Niveau cible: 5 	Bureau de la planification et du budget (OPP) de la Présidence de la République; Administration nationale de l'enseignement public; Institut national de statistiques; Ministère de la santé publique; Ministère du développement social; milieux universitaires	2,18 millions de dollars (dont 0,93 million à prélever sur le budget ordinaire et 1,25 million à prélever sur les autres ressources) Total coordination et aide aux programmes: 0,37 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires